

CLDR 18 – Gouvy – 25 janvier 2024

Présences :

Pour la CLDR : 7 membres citoyens présents (voir liste en annexe)

Pour l'Administration communale : Laurence Soreil

Pour la FRW : Rosine Bronlet, agente de développement

1. Accueil

Ordre du jour :

- A. Approbation du CR de la CLDR du 25/10/2023
 - B. Convention 1 : liaisons de mobilité douce vers le pôle scolaire de Cherain
> état d'avancement de la liaison Montleban-Cherain
 - C. Convention 2 : espace de convivialité Rue de la gare à Gouvy
> accord sur la convention et désignation d'un bureau d'étude
 - D. Fiche projet : aménagement d'une place de village à Beho
> avancement du dossier
 - E. Budget participatif : retour sur les 3 projets
 - F. Composition de la CLDR : composante citoyenne – prise d'acte de démissions -
nécessité de recrutement et type de recrutement le cas échéant.
 - G. Le rapport annuel
 - H. Programmation pour les 3 ans à venir
 - I. Evènement : Festival du Climat et salon des associations : Dimanche 7 avril à Limerlé.
-

2. Approbation du compte-rendu CLDR du 25 octobre 2023

CR approuvé à l'unanimité.

3. Etat d'avancement des projets conventionnés

A) Convention 1 : liaisons de mobilité douce vers le pôle scolaire de Cherain

État d'avancement de la liaison Montleban-Cherain.

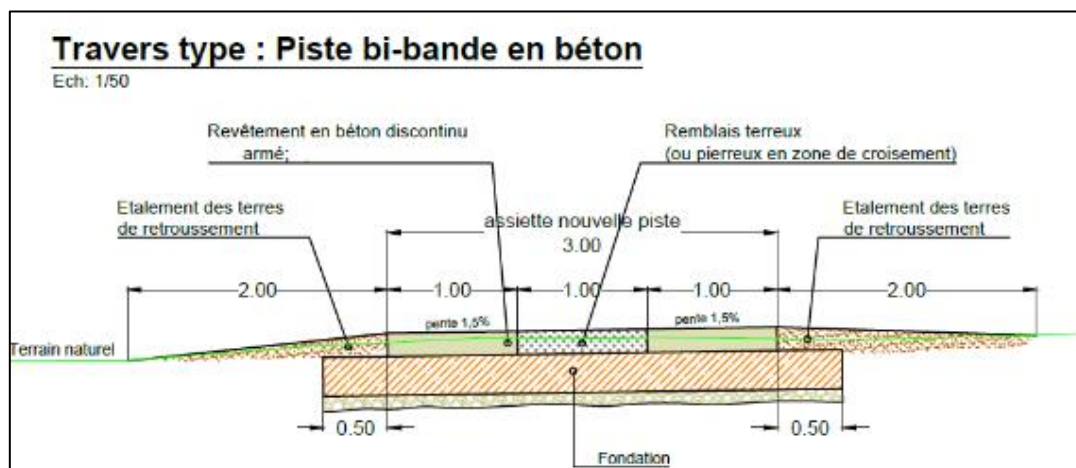
Données :

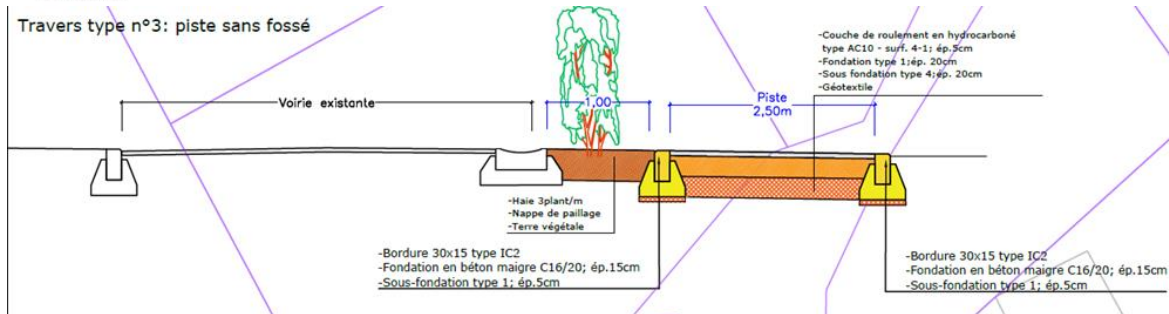
LIAISON par le chemin (cfr. mail de Pierre du 17/01/2024)

Variante 3 : piste en hydrocarboné de 3m (avec deux couches sans bordure), cette variante n'entraîne pas une préparation de 80cm de large pour le slipforme. Cependant, l'hydro est moins résistant que le béton et les bords risquent de souffrir vu l'absence de contrebutage. On en arrive à un montant de **1 008 534€ HTVA**

On peut également étaler toutes les terres sur les côtés. Il y a 2188m³ à étaler → économie de **100.000€** → ça signifie 45cm d'épaisseur de terre à étaler sur 1m de large de chaque côté de la bande en béton (à côté des 80cm d'empierrement). On peut augmenter la largeur pour diminuer l'épaisseur.

Total en groupant toutes les économies : **908 534€ HTVA**





Remarques formulées :

- Malgré la révision entière du cahier des charges (plus de bordures, bande médiane, ...), l'estimatif reste très élevé (près du million d'euros) avec 680.000€ de subsides + auteur de projet à payer.
- Madame la bourgmestre dit que la commune a mandaté l'auteur de projet pour faire diminuer le montant. Mais même avec les nouveaux montants, le prix reste déraisonnable. Lors du Collège du mardi 23 janvier 2024, ce dernier a décidé de poser la question à la CLDR quant au maintien ou non de ce projet.
- Une membre de la CLDR affirme qu'effectivement, le projet coûte cher.
- Une membre dit qu'on est vraiment dans l'incertitude quant à la fréquentation potentielle de cette liaison... Un autre ajoute qu'avec un tel montant, la côte en direction de l'école est telle qu'il n'est pas sûr que les gens prendront cette voie. Véronique Léonard affirme que la voirie est trop étroite, donc que ce n'est pas possible via cette voie. Le membre répond alors que le trajet B proposé n'est pas convaincant. D'autres membres disent la même chose. La largeur de l'espace voirie sur le cadastre est trop étroite, il faudrait faire des emprises avec les privés (coûts supplémentaires).
- Un membre s'interroge sur l'identité des utilisateurs journaliers de ce projet ? La bourgmestre lui répond que l'introduction de la fiche émane de la CLDR, à l'origine. La CLDR a ensuite voté pour le budget (avec des estimatifs).
- Un membre mentionne que la Région Wallonne ne cesse de dire qu'il ne faut plus imperméabiliser les sols, et ici ce projet prévoit de faire le contraire. Personnellement, il est donc opposé à tous les projets d'imperméabilisation ou de bétonisation des sols.
- Un autre membre s'interroge quant au fait de savoir si même avec des subsides pour la totalité du projet, il y aurait une utilité réelle de le faire ?

Décision finale de la CLDR :

À l'unanimité, les membres décident de ne pas poursuivre l'avancement de ce projet et de sa convention. Ils proposent néanmoins de le « geler » pour le futur. Les membres sont refroidis par le projet.

B) Convention 2 : espace convivial Rue de la gare à Gouvy



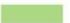






Réaménagement de la rue de la gare

Accord sur la convention et désignation d'un bureau d'étude

Fiche-projet proposée pour le PCDR : 2^e convention

Subvention : 80% - plafond : 400.000€



- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--|
|  | Espace minéral uniforme |  | Espace de détente (banc(s), table(s), poubelle(s)) |
|  | Espace vert enherbé |  | Espace empierré |
|  | Espace vert propice à la biodiversité |  | Connexions vers les quais de la gare |
|  | Espace de jeux |  | Cheminement perméable |
|  | Espace fitness | | |



Explication et remarques :

La zone prévue s'étend du devant la gare jusqu'au futur accès du Ravel. Elle passe autour du syndicat d'initiative, après quoi on quitte la zone avant pour redescendre vers les rails, où une fine bande est prévue. Elle englobe le *skatepark* (qui change de localisation), et reste plus près de la voie ferrée.

Isabelle Santos précise que le DR ne peut pas subsidier de parking.

Un membre ajoute que quelle que soit la manière choisie, ce sera bien. Il demande qu'avant de prendre toute décision, les habitants et commerçants de la rue de la Gare soient consultés pour qu'ils puissent donner leur accord, car ils seront les premiers impactés. Isabelle Santos précise que le projet réunit déjà du monde autour de la table (SNCB, TEC, Ravel, Infrabel, Commune, Région Wallonne, et les auteurs), qui doivent tous se mettre d'accord. Mais il est prévu que le projet soit ensuite présenté aux habitants et commerçants, une fois que les instances concernées seront d'accord sur les aspects pratiques et fonctionnels du projet et de sa réalisation.

Véronique Léonard avance que dans le premier semestre de 2024, il y aura une présentation du projet au public.

Selon la bourgmestre, l’auteur de projet maîtrise très bien l’aspect technique, mais elle déplore un manque « d’âme » dans ce projet. La commune a désigné un auteur de projet pour la partie « convivialité », et ce qu’on leur a proposé la semaine dernière lors du Collège reflète quelque chose de plus chaleureux, de moins froid.

C) Fiche projet : aménagement d’une place de village à Beho (Fiche L3.17)

La fiche a été introduite dans le cadre de l’appel à projet « Cœur de Village ».

Avancement :

- Le dossier a été approuvé par le Conseil en juin 2023 et a été soumis à l’approbation du pouvoir subsidiant qui a émis des remarques à ce sujet. Le cahier des charges a été revu en fonction et a été représenté au Conseil et soumis de nouveau au pouvoir subsidiant. Ce dernier vient d’approuver le projet avec des remarques. L’auteur de projet a été contacté pour savoir comment avancer dans le dossier.
- Un permis a été délivré fin novembre. Le Patrimoine a été également consulté et a formulé des remarques intégrées dans le dossier.
- Le dossier d’attribution du marché doit être envoyé pour le 30 juin 2024 au pouvoir subsidiant.

La prochaine étape sera de lancer le marché public pour désigner l’auteur de projet. Les travaux devraient débuter en 2025. Le budget est de 520.000 TVAC, et le projet est subsidié à hauteur de 400.000€.

Une membre demande si ce qui était dans le projet est resté, la réponse est oui.

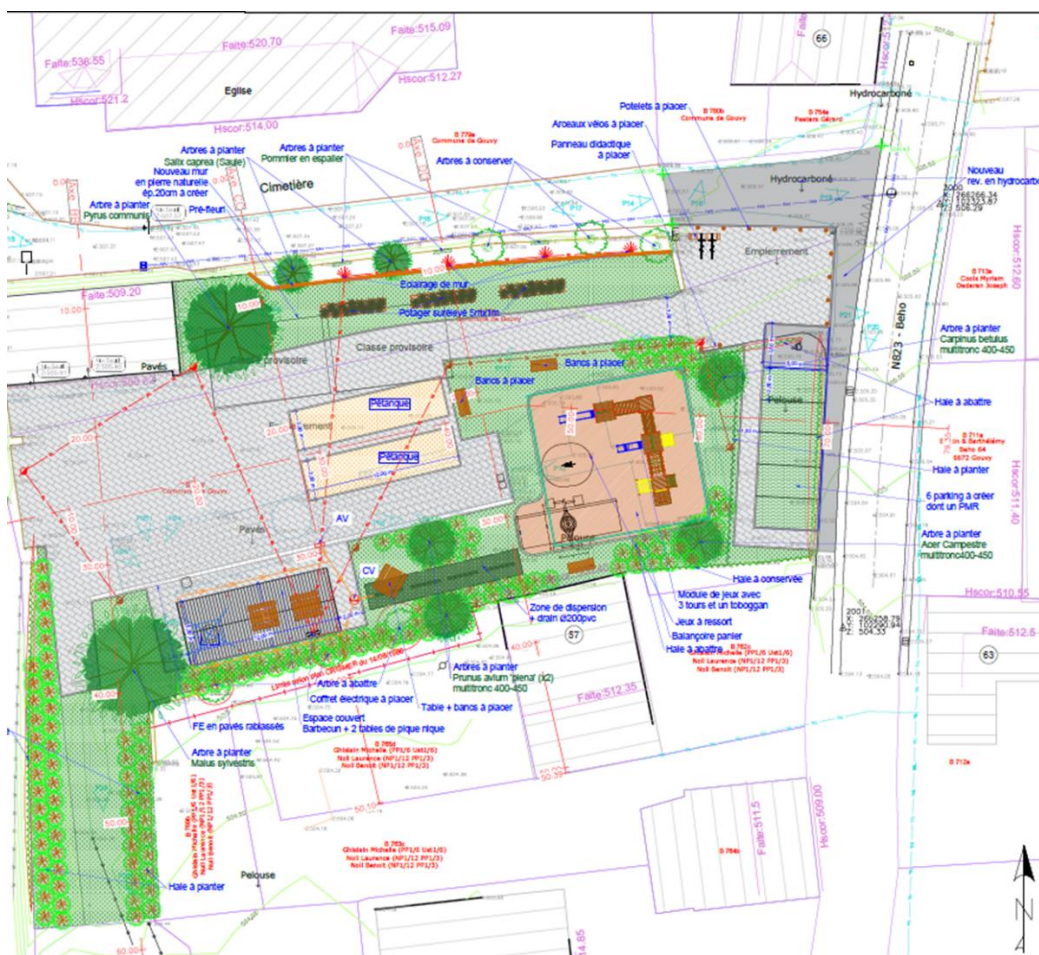
Le projet a été présenté la semaine dernière à la population : retour positif, gens enthousiastes sur le projet, pas de remarques.

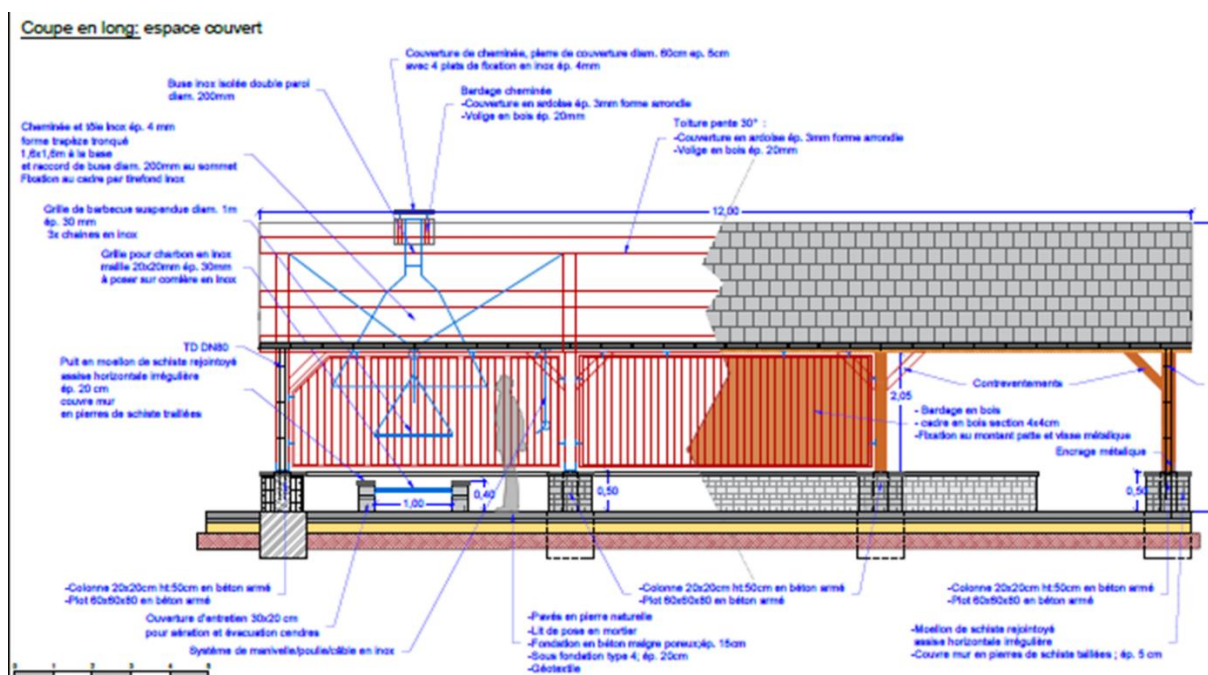
Précisions sur le schéma :

- Empierrement : les pavés iront jusqu’au bout, pour rester dans l’idée d’un aménagement incluant les PMR
- La partie en gris foncé correspond à l’hydrocarbonné (route)
- Gauche : c’est un mur plein pour le moment, mais avec une ouverture est prévue pour rejoindre l’église par un petit cheminement (maillage du cœur de village vers ce second accès).
- Le bâtiment existant restera. La partie inférieure a été acquise par la commune, mais le propriétaire a demandé à pouvoir y rester dans son local jusqu’à la fin de ses activités (convention accordée).
- Il y aura peut-être un 3^e accès qui sera créé dans le futur.
- Une zone de drainage est prévue entre la plaine de jeux et l’espace barbecue (couvert).
- En brun/orange, ce sont des tables de pique-nique.
- Il y aura la possibilité de commander l’éclairage depuis la zone barbecue, avec un interrupteur à actionner dans cette zone (minuterie).
- La seconde entrée est uniquement destinée aux piétons.

· L'unique accès aux voitures est déjà existant, mais est uniquement utilisable pour amener du matériel.

La modularité du site était un critère pour l'appel à projet. Cet espace doit donc être multifonctionnel (avec la possibilité d'y créer des installations temporaires).





4. Budget participatif

Retour sur les trois projets retenus :

A) Cercle de jeunesse St Joseph (Sterpigny) : projet de construction d'un kiosque. Le montant s'élève à 8.044,71€ et le permis a été octroyé. Ils doivent lancer le marché public. On attend leur retour.

La dalle sera installée au printemps. C'est une ASBL privée, donc ce projet avance en toute autonomie. Ils sont en train de finaliser le projet.

B) Association de parents Bovigny-Courtil : Projet de parcours Vita dont le coût est estimé à 5.000€. L'association n'a pas de statut d'asbl donc c'est la commune qui va faire le marché de la demande de prix. Nous venons de recevoir les infos à analyser pour lancer le marché public. L'association a fait part du tracé du parcours VITA à la commune, qui se charge de faire les démarches administratives pour eux, dont la demande de 3 marchés publics. Jusque-là, 7 structures du parcours ont été approuvées, mais deux parcelles ne se trouvent pas en zone communale (privées). Un autre tracé leur a donc été proposé, avec même point d'arrivée et de départ mais entièrement sur des propriétés communales de Gouvy. Il est donc désormais possible de lancer le marché concernant la structure d'exercice, etc.

C) Gouvy – chemins et sentiers : projet d'aménagement de sentiers. Certains chemins sont déjà aménagés, cela réduira les coûts. Coût estimé à 4.500€. Les aménagements demandés sont présentés au Collège.

Chemin nécessitant un empierrement, des canalisations, etc. Le budget alloué étant de 4500€, et les pierres de la carrière (propriété communale) ne pouvant être valorisées dans ce budget, il est nécessaire de revoir le projet pour étoffer le nombre de sentiers nécessitant des matériaux à acheter par la commune, sans quoi la commune n'arrivera pas au montant estimé.

5. Composition de la CLDR - composante citoyenne

Prise d'acte de démissions : 7 membres citoyens démissionnaires :

- Catherine Deboyser
- Christelle Grimont
- Didier Laurant
- Steve Thiry
- Bernadette Thiry
- Cyril Thomas
- Marie-Thérèse Nisen

Le nombre de membres citoyens est désormais de 15, ce qui représente la part minimale requise. Il est donc plus que nécessaire de recruter de nouveaux membres, idéalement 5 ou 6.

Pour ce faire, la piste retenue est de recruter de nouveaux membres via le lancement du mini-PCDR.

Véronique Léonard propose de favoriser le bouche-à-oreille et le bulletin communal comme axes privilégiés pour le moment pour le recrutement.

S'il n'est pas possible de trouver de nouveaux citoyens, il faudra rééquilibrer la part communale.

Un membre demande d'où vient cette démotivation ? Véronique Léonard répond que le PCDR a été voté en 2017, et donc 6 ans plus tard, l'énumération des projets mis en place est longue, malgré des GTs très dynamiques. Elle explique qu'il y a un essoufflement général car peu/pas de concret.

Elle évoque le mémorandum envoyé par la FRW au cabinet ministériel en vue des prochaines élections fédérales, visant à réduire les délais et démarches administratives (longues et souvent compliquées) grâce à la/au futur(e) Ministre.

6. Le rapport annuel

Isabelle Santos présente l'annexe 4 du rapport annuel. Il s'agit du rapport d'activités de la CLDR en 2023.

La CLDR s'est réunie à 3 reprises dans le courant de l'année 2023 :

- 19 janvier : 11 membres présents
- 07 mars : 11 membres présents
- 25 octobre : 9 membres présents

Les réunions de la CLDR ont abordé les sujets suivants :

- **Budget participatif** : le comité de sélection pilotant le budget participatif a évalué la recevabilité des projets candidats, pour pouvoir être soumis au vote des citoyens de la CLDR. Sept candidatures ont été déposées, dont deux qui ont été jugées non recevables. Les résultats des votes ont ensuite été présentés à la CLDR. Avec ce budget, 3 projets seront financés (Le cercle de jeunesse St-Joseph, 8.044€71 – l'association de parents Bovigny-Courtill, 5.000€ - le projet chemins et sentiers Gouvy, 4.500€)

- **Convention n°1 : Liaisonnement de mobilité douce des villages vers l'École de Cherain :** introduction en convention, désignation de l'auteur et analyse, affinement du projet par l'auteur. Les aspects techniques du projet ont été décrits lors de la dernière réunion CLDR. Pour l'amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison, la part communale allouée par le Collège est de 688.148€ (presque l'équivalent du subside DR).

Liaison Cherain-Montleban : explosion du budget initialement prévu (1.807.306€ TVAC), provoquant un choix nécessaire pour la commune (attribuer plus d'argent de la part de la commune, ou économiser en faisant des variantes techniques ?). Des itinéraires alternatifs ont été proposés, et le Collège a décidé de choisir la variante 1, avec une autre voie de financement pour Rettigny et une bi-bande pour la plupart du parcours (avec de temps en temps une bande pleine de 3 mètres) permettant de faciliter la sortie de charroi agricole aux entrées de pâtures. Afin de diminuer le coût des travaux, le collège a demandé à l'auteur de projet, une seconde variante avec une bande médiane entre deux bandes empierrées pour ce tracé. Les travaux de métrage du tracé 1 ont été commandités par le Collège auprès de l'auteur.

- **Convention n°2 : espace convivial Rue de la Gare à Gouvy :** la Région Wallonne a désigné un auteur de projet et la Commune a désigné le même auteur. Un financement DR de 400.000€ est prévu (80% de subventions). Le Collège a décidé d'attribuer 100.000€ en part communale (en + des 400.000€ de subsides).
- **Fiche projet L3.17 : création et aménagement d'une place à Beho :** le dossier a été approuvé en juin 2023, et le pouvoir subsidiant a émis des remarques à son propos. Le cahier des charges nécessitera donc d'être revu en fonction. Le budget est de 520.000€ TVAC, et le projet est subsidié à hauteur de 400.000€. Un permis a été délivré le 23 novembre 2023. Le dossier a été soumis à l'approbation du Conseil du 20/12/2023 et a été soumis au pouvoir subsidiant pour accord. Dès l'approbation du pouvoir subsidiant, le marché de travaux pourra être lancé. Le dossier d'attribution du marché doit être envoyé pour le 30 juin 2024 au pouvoir subsidiant.
- **Introduction nouvelle demande de convention :** pas de nouvelles conventions en 2023
- **Présentation du mini PCDR et intégration des remarques formulées dans la version finale**
- **CLDR :** nécessité de trouver 5 ou 6 nouvelles personnes pour compenser les démissions et l'absence longue durée de certains membres. Piste retenue : coupler la sortie du mini PCDR avec la sortie de la « Vie communale »

Groupes de travail :

2 des 5 groupes de travail (multilinguisme, sentiers traditionnels) sont arrivés **au bout des objectifs** qu'ils s'étaient **fixés**. Il est question que les actions initiées par le GT multilinguisme soient pérennisées au niveau communal. Il s'agit principalement de réitérer les collaborations avec des organismes à même d'offrir un soutien à la commune dans l'organisation de stages multilingues pour les enfants. Les répertoires reprenant les possibilités de se former en allemand et luxembourgeois sont quant à eux en ligne sur le site internet communal. Pour ce qui concerne le GT sentiers, celui-ci ayant finalisé son travail de recensement, il a « passé la main » et le dossier à l'association « Gouvy, chemins et

sentiers » dès 2022. Ce sont en effet des bénévoles qui se mobilisent mensuellement pour assurer l'entretien/la réhabilitation de ces sentiers traditionnels identifiés par le GT.

Le **groupe de travail Énergie** a été très actif cette année. Entre septembre et novembre 2023, il a organisé plusieurs activités destinées aux solutions énergie, comme des conférences sur le photovoltaïque pour tous et l'énergie locale, le concours zéro watt, la journée Consom'acteur (week-end portes ouvertes « solutions énergie »), et un *escape game* au Château du 18 au 20 novembre. Suite à la réunion du 17/10, 6 actions sont prioritaires. Le GT a prévu d'organiser le dimanche 07 avril 2024, un événement annuel sur la thématique de l'Énergie/Mobilité. Ce dernier aura lieu à Limerlé, sous l'appellation « Festival du climat et des Associations ». Les aspects techniques de l'événement et de son importance ont été rappelés lors de la réunion du 20 novembre 2023. En a découlé la mention de la communication à prévoir, et des propositions d'idées par thématiques (tour des stands, associations, mobilité, énergie et propreté).

En ce qui concerne le **groupe de travail Mobilité**, une réflexion a été menée quant aux 3 objectifs principaux, visant tous l'amélioration de la mobilité (co-voiturage, transports, partage de véhicules) et sur les actions à venir. Il est notamment prévu de publier une capsule vidéo de témoins ainsi qu'une journée de la mobilité en partenariat avec la journée de l'énergie (07/04/2024). Le groupe a par ailleurs continué à communiquer de la meilleure façon possible quant à l'objectif d'encourager le covoiturage dans la commune.

Le **groupe de travail Propreté** avait cette année pour objectif principal de tendre vers le 0 déchet entre les villages pour améliorer la Commune de Gouvy en termes de propreté. Des actions de prévention des déchets, destinées à la sensibilisation de la population, ont été menées via différents supports : affiches sur les lieux de vente de cannettes et lors d'événements, bâches sur les chemins de balades, prime de 500€ remportée par la commune qui servirait à placer des cendriers dans la rue de la gare, et un concours d'affiches réalisées par les enfants sur la thématique.

En bref, beaucoup d'actions et initiatives ont vu le jour au sein des GTs (belle réussite). Quant aux GTs restants actifs (Énergie, Mobilité et Propreté), il avait été suggéré de les fusionner en un seul GT.

Choix d'un prochain GT à lancer : pas de volontaires dans l'assemblée pour le lancer.

Remarque : en ce qui concerne les bâches sur les chemins de balades (GT Propreté), elles sont prêtes depuis un an, mais il y a eu un changement de réglementation au niveau des routes régionales. En novembre 2022 une demande a été déposée, et il en a résulté un refus total pour les 8 bâches prévues le long des voiries régionales. La commune va donc relocaliser les emplacements le long de voiries communales.

Raphaël Livet (ingénieur au SPW) a envoyé un mail de désaccord du SPW pour la mise en place de ces bâches (mail : « [...] le SPW n'autorise pas les bâches telles que décrites dans votre demande [...]. Seuls les panneaux publicitaires ne masquant pas la visibilité des usagers automobilistes sont autorisés... »). La Commune a pourtant motivé son projet en expliquant que ce n'était pas destiné à la publicité mais à de la prévention.

7. Programmation pour les 3 ans à venir

Vu les élections communales en octobre, pas de nouvelle programmation prévue.

8. GT énergie (POLLEC)

Préparation de l'événement prévu le dimanche 07 avril 2024 à Limerlé.

- Nom : Festival du Climat et salon des associations
- Programme : à préparer par le GT

Le programme de cet événement sera défini lors de la prochaine réunion du GT (mardi 20 février), et sera ensuite transmis aux membres de la CLDR.

9. État d'avancement du mini PCDR

Le mini-PCDR est finalisé. Il est déjà publié sur le Weebly.

Véronique Léonard suggère de proposer un point à l'ordre du jour du prochain Collège pour prévoir quelques versions papier. Elles pourraient, entre autres, être distribuées aux membres de la CLDR la désirant. Elle propose d'imprimer une cinquantaine d'exemplaires. Des exemplaires seront aussi disponibles sur le stand lors du Festival du climat. La CLDR suggère aussi d'inclure un article dans le « Vie Communale » avec un QR Code (pour la consultation en ligne), et permettant aux personnes souhaitant la version papier d'en faire la demande à la commune.



10. Appel à candidature projet BiodiverCité 2023

2 fiches projets envoyées au SPW :

- 1) Plantations – Pollinisateurs – Sensibilisation

Projet envisagé derrière l'école de Bovigny. Le but serait d'aménager une zone en potager didactique qui permettra également d'initier les enfants aux questions de pollinisation. Ce projet se ferait en collaboration avec les enseignants. Le dossier a été déclaré complet et recevable. Le budget estimé est de 10.000 euros.

2) Distribution semaine de l'arbre en novembre 2024. Le budget estimé est de 2.000€.

Le dossier pour le projet de l'école de Bovigny a été déclaré complet et recevable, et en novembre la décision est tombée : dossier retenu !

Des actions sont ainsi à prévoir, dont aménager un espace derrière le terrain à Bovigny (espace didactique en nature).

Un membre dit que le projet est excellent ! À répéter dans les autres écoles de la commune.

Vue d'ensemble :



11. Suite et divers :

Prochaine réunion de la CLDR : **mardi 28 mai**, à 20h.

Annexe : liste des membres présents

CLDR 25 janvier 2024						
NOM	Prénom		NOM	Prénom		
BUTOYI	Louis-Marie	A	PAGANI	Chantal	A	
CRAENHALS	David	A	SCHROEDER	Diane	P	
DARDENNE	Marc	P	THIRY	Steve	Démission confirmée	
DEBOYSER	Catherine	Démission confirmée	THIRY	Bernadette	Démission confirmée	
DEFOURNY	Eric	E	THOMAS	Cyril	Démission confirmée	
EVERBECQ	Thérèse	E	VANDOOREN	Jacques	P	
GRIMONT	Christelle	Démission confirmée	WANGEN	Laurence	A	
HUBERT	Valérie	P	LEJEUNE	Ghislaine	P	
HUET	François	A	GRANDJEAN	Marc	P	
KAROLCZAK	Thierry	P	OTJACQUES	Sandra	A	
LAURANT	Didier	Démission confirmée	LEONARD	Véronique	P	
MEUNIER	Michel	P	LEMAIRE	Isabelle	P	
NEVE	Michel	P	WINAND	Marine	P	
NISEN	Marie-Thérèse	Démission confirmée	PIRSON	Michel	P	

Légende : P : présent
E : absent et excusé
A : absent non excusé